



CHAMBRE DES DEPUTES
 Entrée le:
 11 NOV. 2008
 Q2867

Luxembourg, le 11 novembre 2008

Monsieur Lucien WEILER
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg

Monsieur le Président,

Me référant à l'article 80 de notre Règlement, j'ai l'honneur de vous informer que je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget et à Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche :

« Le 23 octobre 2008, dans le cadre de l'interpellation de l'honorable Monsieur Ben FAYOT au sujet de la Bibliothèque Nationale, la Chambre des Députés a adopté à l'unanimité une motion invitant le Gouvernement à doter la BnL du personnel et des ressources nécessaires pour permettre à cet important institut culturel de développer pleinement ses potentialités et d'exercer ses missions légales à la hauteur des exigences de la société de la connaissance.

Le Gouvernement entend-il donner suite à cette demande unanime de la Chambre des Députés ?

Vu l'urgence soulignée par l'interpellant et tous les intervenants dans le débat du 23 octobre 2008, le Gouvernement est-il disposé à renforcer le personnel de la Bibliothèque nationale dans le cadre de la loi budgétaire via le numerus clausus ?

Dans l'affirmative, quelles sont les augmentations proposées ?

Dans la négative – aussi peu imaginable que puisse paraître une telle attitude du Gouvernement compte tenu de la demande unanime de la Chambre des Députés – quelles en sont les raisons ? »

Croyez, je vous prie, Monsieur Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Colette FLESCH
Député